



ASSOCIATION DU GAVE D'OLORON POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 MAI 2025

A ESCOS

ABSENTS :

A.DOMENECH (pouvoir à P. BERGES) / X.EDON (pouvoir à P.MARIMBORDES) / V.GUILHOT (pouvoir à G.LARROQUE) / J.LOUVIGNE / D JACOT / M. ECHAOUI.

PRESENTS :

J.B BARNEIX / P.BERGES / B.BLANCANT / P. CASSOURRET / J. GJINI / G.LARROQUE / J.P LAVIE-CAMBOT / P. MARIMBORDES / F.MONTANE. **D. ZAGO.**

Début de la séance à 18h50.

En premier lieu, **P. BERGES** demande impérativement aux membres du C.A de prévenir au moins 4 jours à l'avance de leur absence à une réunion (sauf imprévu bien sûr) ; ceci pour respecter la personne en charge des achats de l'intendance et éviter également des dépenses inutiles.

JOURNEE DES ENFANTS DU 01 JUIN

- Pour les jeunes jusqu'à 15 ans. Trois truites par jeune pêcheur. Début de pêche à 8h30.
- Emplacement : même superficie que pour la journée de l'ouverture (de l'amont du pont de la légende jusqu'à la passerelle).
- 200 kilos de truites seront lâchés le samedi 31 mai à 20heures. On demandera quelques belles truites dans le lot.
- P. BERGES a reçu l'autorisation de passage des propriétaires du camping tant pour le lâcher des poissons que pour la journée pêche proprement dite.

Intendance :

- Une ou deux tables (Peyo) / café (Patrice) / **ravitaillement** (Jacques : bière, eau, pain, vin, beurre, jambon blanc et Bayonne, chips, fromage).



ASSOCIATION DU GAVE D'OLORON POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

- Annonce de la journée : JP LAVIE-CAMBOT sur le site de l'AAPPMA et les journalistes ; X.EDON pour facebook.
- **Les enfants seront accompagnés de leurs parents et placés sous leur responsabilité.**

PROPOSITION « TRUITE EN DEUXIEME CATEGOSIE » DE X. EDON

En l'absence de X.EDON, il est difficile de parler à sa place et de présenter les tenants et aboutissants, ainsi que la faisabilité du projet.

QUALITE DE L'EAU

Il y a une conférence sur ce thème à OLORON le 04 juin ; Pierre ne peut pas se libérer, mais J.B BARNEIX, J. GJINI et D.ZAGO vont y aller, ainsi que peut-être J.P LAVIE-CAMBOT.

Ils prendront des notes sur les points essentiels qui nous préoccupent.

Par ailleurs, J.GJINI est en contact avec des élèves ingénieurs travaillant sur le gave d'Ossau qui doivent lui donner les coordonnées d'une personne en charge de la qualité de l'eau.

RECIPROCITE

A. DOMENECH aimerait que le sujet de la réciprocité soit abordé. Aux dires de la Fédération, elle ne peut pas être abandonnée, car le gave est du domaine public.

Nous pensons tous qu'il serait logique que nos investissements profitent à nos adhérents.

L'idée serait de mettre non-réciprocitaire le domaine privé de l'AAPPMA.

P.BERGES et A.DOMENECH sont chargés d'approfondir le sujet.



INDEMNISATION TEMPORAIRE DES PECHE PRO POUR 2025

L'Administration a déclaré à P.BERGES que les dossiers d'indemnisations sont clos et que les ordres ont été donnés pour la mise en place d'une indemnisation pour un arrêt définitif en 2026. Nous devons continuer à mettre la pression sur l'Etat car les financements sont bien là (Etat, Région, Agence de l'eau....).

COGEPOMI DU 19 JUIN

Lors de la future réunion du 19 juin, nous verrons si le sujet de l'indemnisation définitive de l'arrêt de la pêche aux filets est mis à l'ordre du jour ; dans le cas contraire, nous ne lâcherons rien et remettrons la pression si besoin.

ALEVINAGE EN TRUITES DE 07 CENTIMETRES

Nous avons précédemment décidé d'un lâcher de 2000 truitelles de 07 cm à la confluence du gave et du ruisseau du Lheuré.

Le propriétaire riverain a été contacté par J.P LAVIE-CAMBOT ; ce dernier est d'accord pour laisser le passage pour accéder à la confluence, à la condition d'être prévenu du jour du passage.

P.BERGES doit appeler la pisciculture de CAUTERETS pour connaître le jour où nous aurons les poissons ; c'est le pisciculteur qui nous les transporte.

J.P LAVIE-CAMBOT et D.ZAGO se rendront sur place afin de voir l'accessibilité ; le jour du lâcher, D.ZAGO viendra avec le véhicule 4X4 et transférera les poissons du camion dans le 4X4.



DEVIS POUR LA RENOVATION DU SITE INTERNET DE L'AAPPMA

J.P LAVIE-CAMBOT et X.EDON ont fait une formation en informatique et ont mis à jour notre site.

Hervé BALTAR nous propose une rénovation du site, avec une approche plus ludique et plus complète.

P.BERGES demande que le C.A se prononce si nous lui faisons faire cette rénovation ; le devis est d'environ 1500€. (Rénovation du site 1440€ + 72€ de frais annuels que nous payons déjà + pack assistance 320€).

- **Nous procédons au vote et les membres votants se prononcent à l'unanimité pour lui faire effectuer ce travail.**

QUESTIONS DIVERSES

- **PANNEAU DEGRADE A OLORON :**

D.ZAGO va voir avec le Maire d'OLORON si la municipalité pourrait prendre en charge cette rénovation. En cas de réponse négative, nous assumerions ces frais, mais en précisant bien que ce sera la dernière fois.

- **PARCOURS « CARPE DE NUIT » :**

G.LARROQUE voudrait que la demande sur ce projet soit présentée à nouveau aux instances décideuses. Il nous présente tous les arguments en faveur de ce projet. Nous décidons que, comme Gilles a tous le dossier en mains, c'est lui qui est chargé de refaire cette demande qui avait été refusée l'an passé (avis défavorable de la Fédération). P.BERGES lui apportera son concours.

- **PECHE DE LA GRANDE ALOSE :**

J.BARNEIX nous indique que les remontées d'aloses semblent assez conséquentes cette année et aimerait qu'une dérogation soit instaurée pour pouvoir la pêcher en « no kill ».



ASSOCIATION DU GAVE D'OLORON POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

Au vu des délais dont l'Administration a besoin pour ce genre de modification de la réglementation, une demande actuellement n'aurait aucune chance d'aboutir avant la fin de la saison. Cette démarche serait envisageable pour 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30

Le secrétaire

B.BLANCANT